

**COMMUNE DE BOURBACH-LE-HAUT**  
Département du HAUT-RHIN – Arrondissement de THANN

**PROCES – VERBAL**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 29 mars 2007

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 9

Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : BILGER Vincent, LERCH Sylvie, ILTIS Hubert, GROELL Christian, MEYER Stéphane, DUCOTTET Véronique, GALLOT Isabelle, WELKER André.

Membre absent excusé : LHERBETTE Fabienne.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie les membres présents.

**1) Approbation du compte-rendu du 31 janvier 2007.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 31 janvier 2007.

**2) Approbation du Compte Administratif 2006**  
**Budget Communal**

**Compte Administratif**

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

Section de fonctionnement

total des dépenses : 397 769,68 €

total des recettes : 476 515,40 €

*excédent de fonctionnement* : 78 745,72 €

Section d'investissement

total des dépenses : 100 258,47 €

total des recettes : 279 777,64 €

*excédent d'investissement* : 179 519,17 €

Résultat de clôture 06 excédent : 258 264,89 €

Les restes à réaliser 2006		
dépenses d'investissement	:	122 400,00 €
recettes d'investissement	:	3 543,00 €
Résultat (excédent)	:	139 407,89 €
déficit reporté d'investis. 2005 :		57 614,36 €
<i>excédent effectif</i>	:	81 793,53 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

### **Compte de Gestion**

Le compte de gestion dressé par le Receveur-Percepteur M. René RICHARD et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

## **Régie des Gîtes**

### **Compte Administratif**

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

#### Section de fonctionnement

total des dépenses	:	34 678,26 €
total des recettes	:	36 275,98 €

*excédent de fonctionnement* : 1 597,72 €

#### Section d'investissement

total des dépenses	:	34 809,12 €
total des recettes	:	15 345,73 €

*déficit d'investissement* : 19 463,39 €

Résultat de clôture 2006 déficit 17 865,67 €

Les restes à réaliser 2006

dépenses d'investissement : 56 938,00 €

Résultat (déficit) : 39 072,33 €

*excédent effectif* : 3 513,59 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

### **Compte de Gestion**

Le compte de gestion dressé par le Receveur-Percepteur M. René RICHARD et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

## **3) Affectation des résultats** **Budget Communal**

A la clôture de l'exercice 2006 est constaté le résultat suivant :

- en section de fonctionnement, excédent de 78 745,72 €

- en section d'investissement, excédent de 121 904,81 €

Restes à réaliser d'investissement :

- dépenses : 122 400,00 €
- recettes : 3 543,00 €

soit un résultat d'investissement, excédent : 3 047,81 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'affecter 3 047,81 € de l'excédent de fonctionnement de 2006 en section d'investissement recettes compte 1068 du budget primitif 2007 et
- pour le solde de 75 697,91 € le maintien en section de fonctionnement recettes compte 002 du budget primitif 2007.

### **Régie des Gîtes**

A la clôture de l'exercice 2006 est constaté le résultat suivant :

- en section de fonctionnement, excédent de 9 151,02 €
- en section d'investissement, excédent de 51 300,57 €

Restes à réaliser d'investissement :

- dépenses : 56 938,00 €

soit un résultat d'investissement, excédent : 5 637,43 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'affecter 5 637,43 € de l'excédent de fonctionnement de 2006 en section d'investissement recettes compte 1068 du budget primitif 2007 et
- pour le solde de 3 513,59 € le maintien en section de fonctionnement recettes compte 002 du budget primitif 2007.

### **4) Approbation du Budget Primitif 2007**

#### **Budget Communal**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'examiner les propositions du budget primitif 2007. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, M. le Maire propose de passer au vote.

Le budget primitif 2007 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

#### **Section de fonctionnement**

- dépenses : 360 946,00 €
- recettes : 360 946,00 €

#### **Section d'investissement**

- dépenses : 358 561,00 €
- recettes : 358 561,00 €

### **Régie des Gîtes**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'examiner les propositions du budget primitif 2007. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, M. le Maire propose de passer au vote.

Le budget primitif 2007 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

**Section de fonctionnement**

- dépenses : 41 213,00 €  
- recettes : 41 213,00 €

**Section d'investissement**

- dépenses : 71 313,00 €  
- recettes : 71 313,00 €

**5) Impôts locaux : taux d'imposition des 4 taxes**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer une hausse de 3 % pour les quatre taxes.  
Le produit fiscal global assuré se monte à 76 592 € et se résume comme suit :

Taxes	Bases 2007	Taux votés	Produits
D'habitation	414 100	7.21	29 857
Foncière (bâti)	236 800	10.43	24 698
Foncière (non bâti)	13 700	127.44	17 459
Professionnelle	39 600	11.56	4 578

**6) Prise en charge des frais d'affranchissement de la promotion de la santé en faveur des élèves**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par l'inspecteur d'académie en date du 12 février concernant une prise en charge des frais d'affranchissement des courriers de la promotion de la santé en faveur des élèves résidant dans la commune et scolarisés dans le premier degré (maternelle et primaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler la prise en charge de ces frais selon un tableau établi pour l'année 2007 avec un effectif de 41 élèves à raison de 0,15 € par enfant.

**7) Proposition d'état d'assiette des coupes de la forêt communale**

Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint présente à l'assemblée un état d'assiette des coupes à marteler pour la parcelle 2.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- d'approuver l'état d'assiette pour 2008.

**8) Redevance d'occupation domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunications**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,  
Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L47,  
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,  
Considérant que l'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer les tarifs 2006 de la redevance pour occupation du domaine public routier communal par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :
  - 30,00 €par kilomètre et par artère en souterrain
  - 40,00 €par kilomètre et par artère en aérien
  - 20,00 €par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques
- de charger le Maire du recouvrement de cette redevance, qui sera inscrite à l'article 70323.

## **9) Communications Téléphonie mobile**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée de la prochaine réunion publique qui aura lieu mardi 3 avril à 19 h 30 au foyer rural en présence du Dr Lorrain, Vice-président du Conseil général du Haut-Rhin et ancien Rapporteur de la commission de la santé publique au Sénat relative à l'incidence éventuelle de la téléphonie mobile sur la santé.

## **Musicolonie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la musique municipale de Masevaux organise en plus de la traditionnelle musicolonie, un séjour d'éveil musical qui aura lieu au foyer rural du 13 au 19 août 2007.

## **Gîtes rénovation**

Il y a lieu d'entreprendre différents travaux extérieurs aux gîtes des Buissonnets à savoir : rénovation de la clôture, terrasse, muret et élagage des arbres.

## **Sapeurs-Pompiers**

Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint informe l'assemblée qu'une campagne de recrutement a eu lieu au sein du corps des Sapeurs-Pompiers de Bourbach-le-Haut. A cette issue deux bénévoles se sont présentées.

## **10) Divers Conseil d'Ecole**

Le dernier conseil d'école a eu lieu vendredi 16 mars à 20 h. Divers point étaient à l'ordre du jour notamment les effectifs pour la rentrée prochaine, les évaluations, les différentes sorties au cours de l'année, la classe de découverte à Orbey ainsi que la Kermesse de fin d'année. Pour la rentrée prochaine l'école maternelle devra disposer d'une liaison internet vu l'augmentation du nombre de documents officiels transmis. Une réflexion sera entamée à ce sujet.

## **Analyses d'eau**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à notre demande la Communauté de Communes a sollicité la Sogest afin d'effectuer de nouvelles analyses et plus particulièrement sur les paramètres de cuivre. Les analyses ont démontré l'existence de traces infinitésimales de cuivre, très en deçà des normes admissibles. Ces résultats ont été communiqués à la presse locale et affichés en mairie.

## **Station d'épuration de Guewenheim**

Lors d'une récente visite des lieux les responsables techniques nous ont confirmé que le système sera opérationnel au courant du mois de mai.

## **Réunion bulletin**

La prochaine réunion bulletin aura lieu mardi 10 avril à 20 h en mairie.

## **Visite à Pierres**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ensemble des Bourbachois a été destinataire d'un programme en vue du déplacement à Pierres le week-end du 17 au 20 mai prochain. Monsieur le Maire espère la présence de nombre de participants lors de la signature de la charte de jumelage.

## **Remboursement d'une facture**

Mr le Maire informe l'assemblée que Mr ADAM Christophe directeur de l'école, a acheté pour les besoins de l'école primaire un téléphone sans fil (29,00 €) ainsi des casques pour les ordinateurs (48,65 €) dans une grande surface du secteur pour un montant total de 77,65 € somme payée par lui-même.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide:

- de rembourser à l'intéressé le montant total de l'ensemble des factures.

## **Droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant des demandes de droit de préemption urbain. Le Conseil Municipal donne son accord à cette modification.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des l'immeubles ci-après :

1. La parcelle 200, section 4 située au lieudit «Rentnermatt» d'une superficie de 15,02 ares, appartenant à Mr FELLMANN Jean-Paul vendeur pour la somme de soixante sept mille cinq cent quatre vingt dix €uros (67 590,00 €) à Mr et Mme ROBIN Jean-Claude 73 avenue de Lutterbach à Mulhouse.
2. Les parcelles 353/38, 351/38, 370/39, 369/38 section 1 situées au lieudit «Kirchbuhl» d'une superficie de 3,05 ares, appartenant à la SOMCO vendeur pour la somme de cent mille €uros (100 000,00 €) à Mr NUNGE Michel et Mme MARIE Séverine 10 rue des Jonquilles à Riedisheim.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 20.